

Question écrite de Caroline Cassart, Députée,
à Céline Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature,
de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal,
concernant
4.000 kilomètres de haies: bilan un an plus tard

Madame la Ministre,

Le chapitre "nature et biodiversité" de la Déclaration de Politique Régionale (DPR) prévoit la plantation de 4.000 kilomètres de haies et/ou d'un million d'arbres. Afin d'accompagner et d'encadrer le processus, une task force haies a été mise en place et se compose de neuf groupes de travail thématiques. Ceux-ci doivent réaliser un diagnostic de la problématique et recommander les mesures d'amélioration à mettre en oeuvre afin d'atteindre l'objectif.

Madame la Ministre, je souhaite faire le point avec vous. Les groupes de travail ont-ils rendu leurs diagnostics et leurs recommandations? Depuis un an, combien d'arbres et de kilomètres de haies ont été plantés? Comment comptabilisez-vous les différentes données? Bien qu'elle soit en augmentation ces dernières années, la production de plants wallons ne représente que 65 % de l'offre disponible. Cela est-il suffisant pour atteindre l'objectif de la DPR ou faudra-t-il faire appel à des plants étrangers?

De plus, début juin, le Gouvernement wallon a approuvé la révision de l'arrêté relatif à l'octroi de subventions pour la plantation d'une haie vive, d'un taillis linéaire, d'un verger et d'alignement d'arbres ainsi que pour l'entretien des arbres têtards. Cette révision est un des leviers dans la mise en oeuvre de ce projet de plantation de 4.000 km de haies et/ou un million d'arbres puisqu'elle permettra de financer plus de demandes mais aussi d'augmenter le montant de subventions octroyées aux demandeurs. Madame la Ministre, suite à cette révision, votre administration a-t-elle constaté une augmentation des demandes? Le texte est-il désormais définitif ou une seconde révision est-elle encore envisageable?

Enfin, ce défi est une belle opportunité pour développer et renforcer une filière de production locale qualitative et diversifiée mais qu'en sera-t-il à moyen et long terme? Des mesures structurelles sont-elles envisagées afin de garantir une continuité?

Je vous remercie.

Réponse de la Ministre Tellier:

[Octobre 2020]

Le 10 septembre dernier, la majorité des différents groupes de travail ont rendu leur rapport définitif avec leurs recommandations d'actions pour atteindre les objectifs fixés par la DPR.

Depuis le début de la législature et l'annonce de ces objectifs, 85 km de haies ont été plantés dans le cadre de l'AGW de subvention des haies, en sachant que lors des trois saisons de plantations précédentes 37 km de haies ont été plantés annuellement dans le même cadre de subvention.

À partir de cet automne, un indicateur de comptage plus large sera également intégré au futur site internet de l'opération. Après validation, ce site reprendra toutes les plantations réalisées en Wallonie, qu'elles aient été soutenues financièrement ou non. Ce site internet devrait être mis en ligne à la fin du mois de septembre et le "compteur" sera ajouté dans le courant du mois d'octobre.

Au sein de la « task force », le groupe de travail « filière » aborde notamment la mise en place d'une production de plants wallons à grande échelle. Ce groupe de travail est piloté par le comptoir forestier du DNF et le collège des producteurs en lien avec les pépiniéristes et les acteurs sectoriels. Avant d'obtenir des plants wallons à grande échelle, issus de graines de plants de haies de plus de 30 ans, il faudra attendre un voire deux ans selon l'espèce concernée.

Même si nos producteurs ont déjà commencé à semer leurs plants, il sera donc réaliste de pouvoir s'approvisionner aussi en plants non wallons, au moins en partie lors des deux prochaines années avant d'atteindre une plus grande autonomie de production.

Une réflexion sur l'encadrement des achats de plants hors Wallonie est en cours, tout comme le développement à moyen et long terme de la filière wallonne. Les recommandations du groupe de travail "filière" feront partie des propositions concrètes qui seront déposées au Gouvernement wallon d'ici peu.

Le projet d'AGW de subvention des haies est actuellement soumis à l'avis du Conseil d'État. Il devrait être adopté par le Gouvernement en octobre de cette année. L'augmentation des demandes est perceptible, mais les porteurs de projets attendent l'entrée en vigueur de la nouvelle mouture de l'AGW, car la procédure administrative sera simplifiée et le soutien plus attractif. Une augmentation des demandes se fera sans doute sentir dès l'approbation du nouvel AGW et l'administration se prépare à leur bon accueil.